

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA – E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU – F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : M. THINON-CLERC donne pouvoir à Karine GAI - P. ORMECHE donne pouvoir à Gaëlle MIGNON - P. FRÉON donne pouvoir à Jean-Pierre SIMON – Stéphanie LABROUSE donne pouvoir à Bernard LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. ORMÈCHE – P. FREON – S. LABROUSSE – M. THINON-CLERC – K. PERROIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuel RAMBEAU

OBJET : TARIFICATION DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** décide :

- ✓ De fixer le prix du spectacle de François GUEDON : « L'Affaire Guedon » prévu le 9 mars 2019 à 6 €,
- ✓ De fixer le prix du spectacle de Naïa prévu le 5 avril 2019 à 8 €.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE